

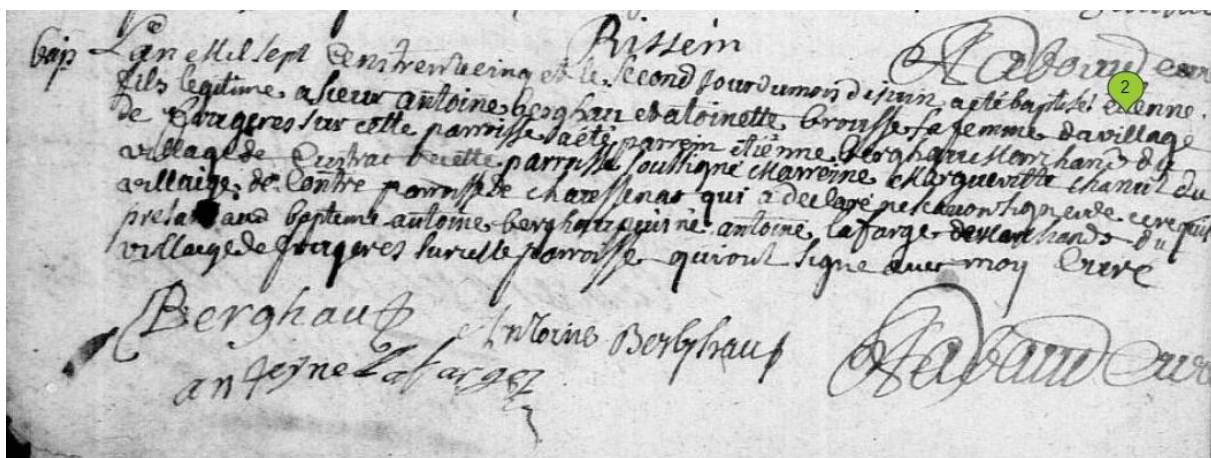
## Le dernier curé de St Germain-près-Herment

**Etienne Bergheaud** fut le dernier curé de St Germain-près-Herment, petite commune du Puy de Dôme qui perdit , après la Révolution , son statut de paroisse , puisque son église , son presbytère et son curé disparurent quasi simultanément.

Mais quand il signe son premier baptême dans les registres de St Germain-près-Herment le 1er juillet 1777, Etienne Bergheaud ne se doutait pas qu'il devrait officier clandestinement quelques 25 ans plus tard parce qu'il refusera de prêter serment à la Constitution civile du clergé, devenant ainsi un prêtre réfractaire.

### 1- Etat-civil

Etienne Berghau naît à Drugheac dans le Cantal le 2 juin 1735 , fils de Sieur Anthoine Berghaud et son épouse Antoinette Brousse . Son père signe ainsi que le parrain Etienne Berghau marchand .

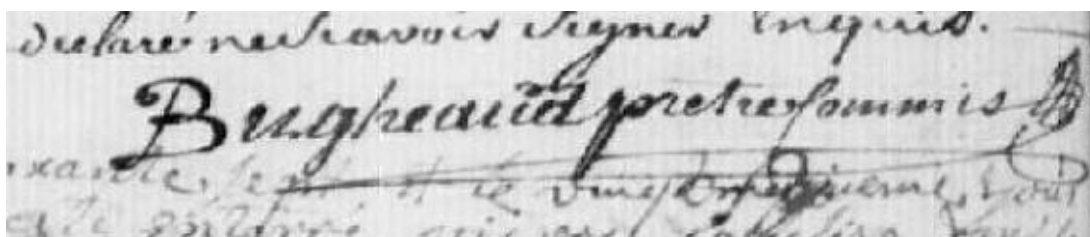


Ad15

Drugheac 5Mi 546/1 vue214

### 2- Son parcours religieux

Etienne est dit prêtre bachelier en droit canon (de l'université de Toulouse) le 22 mars 1768 .  
(Fonds Adam)



Signature d'Etienne Bergheaud « prêtre commis » le 22 avril 1767 à Brugheac.

Il apparaît dès le 18 mars 1767 dans les registres.

Bergheaud « vicair » à partir du 22 janvier 1768 à Brugheac.

Etienne Bergheaud restera vicair de la paroisse de Brugheac jusqu'au 23 novembre 1774

Bergheaud « curé de St Germain » à partir du 1 juillet 1777

Il signe parfois « curé bach(elier) en théologie » comme ici le 15 mai 1779

Il semblerait que quelques années plus tard, Etienne Bergheaud ait demandé à s'occuper d'une autre paroisse et il écrit ceci à l'évêque le 27 novembre 1782 :

*« C'est sur les bontés de votre grandeur que je me repose avec confiance dans l'espérance flateuse d'un changement prochain . Je me repens de ne vous avoir pas prévenu à temps pour la cure de Messeix, car c'est à la campagne et non à la ville que je désirois être placé »*

De ce fait, il prend possession de la cure de Mayet de Montaigut le 11 juin 1783 (Fonds Adam) mais la cède 2 jours après .

Sur divers écrits en 1790, il signe «Bergheaud curé et maire» .

### 3- La révolution

En refusant de prêter serment à la constitution civile du clergé \*, Etienne Bergheaud devient un prêtre réfractaire dès 1791 et doit exercer clandestinement. On dit qu'il se réfugia à Villedemange, lieu-dit de St Germain-près-Herment situé non loin de son église, cachant ses affaires sacerdotales dans un four à pain.

Le 4 octobre 1791, il est dénoncé par Pierre Fargeix, prêtre communaliste du Bourg-Lastic. Mais cela n'empêche pas Bergheaud de continuer ses fonctions puisqu'il signe son dernier acte dans les registres paroissiaux de St Germain-près-Herment le 22 août 1792 . Il s'agit du baptême d'Antoine Verny fils de Philippe et Delphine Solignat de Farges.

Pierre Fargeix était chanoine de Laqueuille avant d'être « élu » curé constitutionnel du Bourg-Lastic en mai 1791. Il demande un certificat de civisme\*\* à la commune du Bourg-Lastic le 22 février 1792 qui lui accordera. Le 23 nivôse an2, le curé Fargeix démissionne de sa fonction d'officier public (*registres des délibérations de Bourg-Lastic* )

Il abdiquera de sa charge religieuse le 6 frimaire an6, renonçant complètement à son état et ne voulant même plus être appelé prêtre- (*fonds Adam*)

\* Ce serment fut rendu obligatoire par un décret :

« Par décret de l'Assemblée nationale, et conformément à la constitution civile du clergé en date du 24 août 1790, tous les ecclésiastiques prêteront le serment exigé un jour de dimanche après la messe, en présence du conseil général de la commune et des fidèles. Ceux qui ne le prêteront pas seront réputés avoir renoncé à leur office et il sera pourvu à leur remplacement. »

Il se formulait ainsi :

"Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse (ou du diocèse) qui me sont confiés, d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi."

\*\*Un certificat de civisme attestait que le détenteur avait rempli ses devoirs civiques. Très réclamé sous la Terreur , il faisait office de certificat « de bon citoyen » et protégeait des arrestations arbitraires.

Voici le contenu de la lettre de Pierre Fargeix :

« *Bourg-Lastic le 4 8bre 1791*

*Monsieur,*

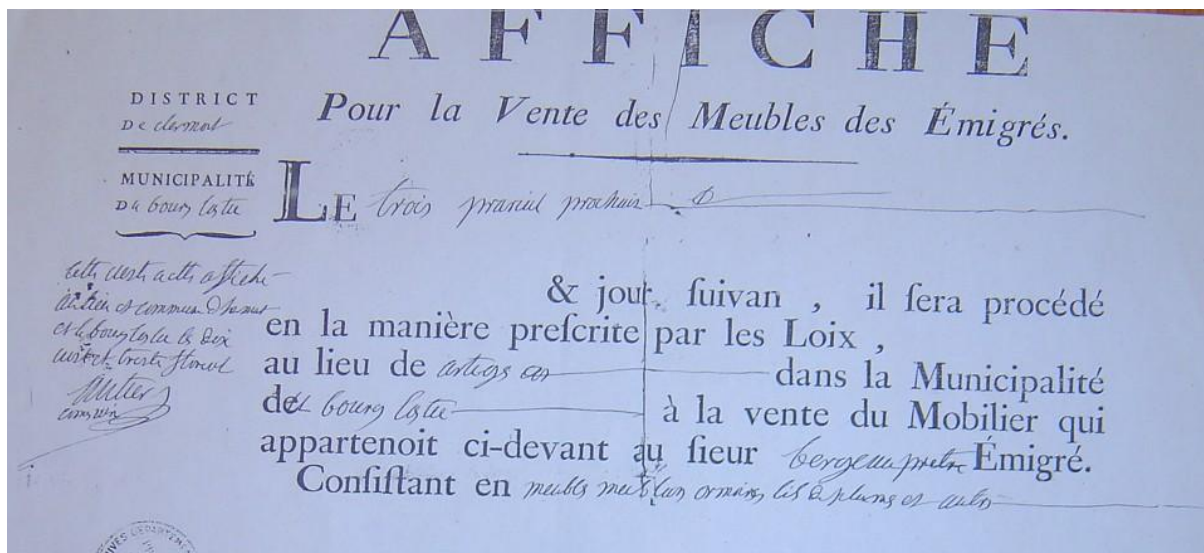
*J'ay l'honneur de vous donner avis que le Sr Bergheaud, curé de St Germain près Herment réfractaire se permet journellement de venir au village de Lastiq dépendant de cette paroisse y confesser et administrer des malades et autres citoyens, il cherche par toutes sortes de moyens de les mettre dans l'erreur il a si bien réussy que depuis plus de deux mois aucun habitant dudit village et autres circonvoisins ne viennent plus à la messe de paroisse ; sur la dénonciation qui m'en a été faite par plusieurs particuliers, je voullu donner un mandat d'amener contre luy et après son interrogatoire et avoir entendu des témoins sommairement le renvoyer à la maison d'arrêt mais j'ay cru n'en devoir rien faire sans demander votre avis et celui de Messieurs du directoire, veuillez donc je vous prie m'honorer d'un mot de réponse. Et vous observerez que les autres prêtres réfractaires à son exemple et sur tout un certain abbé Tixier desservant St Sulpice font un mal considérable , les messes de nos prêtres sermentés sont désertes ainsi que les confessionaux si cela continue je ne doute pas qu'il en mesarrive.*

*J'ay l'honneur d'être avec respect,*

*Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur , Fargeix » (Ad63 L2398)*

Quant à Etienne Bergheaud , selon Tardieu, il est condamné à la déportation en 1793. Arrêté, il apparait sur la « liste des prêtres condamnés ou non à la déportation qui ont obtenu leur liberté, soit en vertu du comité de législation, soit en vertu d'arrêtés du représentant du peuple Chazal, ou du département du Puy-de-Dôme » (Ad63 L2364).

Il est ainsi libéré le 4 messidor an3 (22 juin 1795) par le représentant du peuple Chazal. Le 2 fructidor an3 (19 août 1795), Bergheaud réclame à la commune de Bourg-Lastic son mobilier qui a été mis sous scellé (*registres des délibérations de Bourg-Lastic* ), la vente ayant été prévue pour le 3 prairial (12 mai 1795) comme l'indique l'affiche imprimée pour l'évènement : « *Affiche pour la Vente des Meubles des Emigrés . Le trois prairial prochain et jour suivant, il sera procédé en la manière prescrite par les Lois, au lieu de Artiges dans la municipalité de Bourg-Lastic à la vente du Mobilier qui appartenait ci-devant au sieur Bergheaud prêtre Emigré consistant en meubles matelas lit de plumes et autres (...)* »



Réponse à la réclamation d'Etienne Bergheaud auprès de la commune de Bourg-Lastic :

« *Aujourd'hui deux fructidor trois<sup>e</sup> année de la République française une et indivisible sur la pétition à nous donné par Etienne Bergheaud prêtre habitant de la commune de St Germain en conformité de l'arrêté de J.B.Chazal Représentant du peuple du 4 messidor dernier nous Pierre Joseph Cohadon maire du Bourg Lastic ( ) sommes avec le procureur de cette dite commune transporté avec ledit Bergheaud chez le citoyen Jean François Fargeix notaire public habitant du chef lieu de cette commune que nous avons trouvé en sa maison d'habitation et auquel après avoir fait lecture des susdits arrêtés et pétition ledit Fargeix nous a dit que le citoyen Hautier commissaire de l'administration du district laisse chez lui lors de la vente du mobilier dudit Bergheaud pour être envoyé par la municipalité à l'administration du district que lui déclarant a dit dans le temps au citoyen Dontreix pour nous maire de l'y faire conduire ne l'ayant fait il est prêt à le délivrer à qui de droit sous notre décharge, et lequel mobilier consiste 1° En deux draps de lit, quatre chemises, un couvert de malle en étain, une tourtière de cuivre avec son couvert, un réchaud 'hérain' jaune , une casserole et une autre tourtière sans couvert,*



quatre chandeliers de cuivre jaune et un matelas qui ont été de notre consentement présentement remis par ledit Fargeix audit Bergheaud ( ) et sous le cautionnement de François Verdier cultivateur habitant du lieu d'Artiges susdite commune du Bourg qui ci présent a promis de le rendre et représenter toutes et qu'en foi il sera ainsi ordonné et du que dessus. A été dressé le présent procès-verbal que nous avons signé avec ledit Fargeix Bergheaud et Verdier le dit jour et an ».

Le 25 pluviôse an4 (14 février 1796) , les officiers municipaux d'Herment déclarent d'Etienne Bergheaud « on le croit hors du département » . (Ad63 L2369 « Tableau des prêtres insermentés qui se trouvaient dans l'arrondissement de notre administration, à l'époque de la publication de la loi du 3 brumaire. »)

L. 2369

ADMINISTRATION MUNICIPALE T A B L E A U

d'Herment DES prêtres insermentés qui se trouvaient dans l'arrondissement de notre administration, à l'époque de la publication de la loi du 3 brumaire.

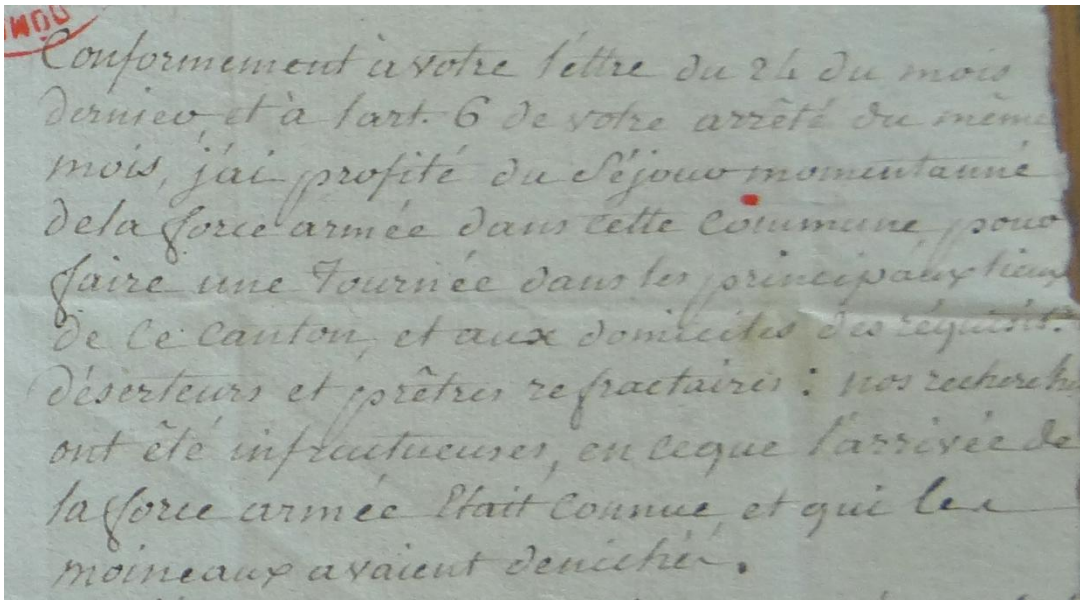
N O M S de ceux qui se sont soustraits à l'exécution de la loi.	N O M S de ceux qui ont pris des passeports.	N O M S de ceux qui ont été conduits ou se sont rendus en réclusion.	OBSERVATIONS.
Etienne Bergheaud Cydevant cure de St Germain	point	point	ou se rendus hors du département.

Le 17 germinal an4 (6 avril 1796) , le registre des délibérations de l'administration municipale du canton d'Herment signale « il existe dans la commune de St Germain un prêtre sujet à la déportation ou à la réclusion en vertu de la même loi il se nomme Etienne Bergheaud ci-devant curé de St Germain » .

peron annuaire  
il existe dans la commune de St Germain un prêtre  
sujet à la déportation ou à la réclusion en vertu de la  
même loi il se nomme Etienne Bergheaud ci-devant  
curé de St Germain ;  
il existe dans la commune de Vermeilh trois prêtres

Cependant, quelques jours auparavant, soit le 1er Germinal an4, le commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale du canton d'Herment annonçait aux citoyens administrateurs du Puy-de-Dôme

*« Conformément à votre lettre du 24 du mois dernier et à l'art.6 de votre arrêté du même mois, j'ai profité du séjour momentané de la force armée dans cette commune, pour faire une tournée dans les principaux lieux de ce canton, et aux domiciles des réquisiteurs, déserteurs et prêtres refractaires : nos recherches ont été infructueuses, en ce que l'arrivée de la force armée était connue et que les moineaux avaient déniché. »*



Ad63 L2369

Les « moineaux » donc s'envolaient à l'arrivée de la force armée et il m'a été raconté par Mr Jean Leblanc, ancien maire de Verneugheol, que les 3 curés sujets à la déportation de cette paroisse célébrant clandestinement un office étaient prévenus d'un éventuel danger par des sifflements de la population !

Bergheaud est dit desservant de la commune de Tortebesse de 1795 à 1803 (*fonds Adam*) puis curé de Rochefort-Montagne de 1803 à 1807 .

C'est à Rochefort-Montagne qu'Etienne Bergheaud décède le 10 février 1807 à l'âge de 72 ans .

Etienne Bergheaud  
Curé de Rochefort.

aujourd'hui ouve février mil huit cent sept à midi, pardevant nous  
antoinette Brousse maire et officier de l'état civil de la commune de  
Rochefort. sont comparus François Mestas âgé de soixante trois ans, &  
Michel Monyrou âgé de trente neuf ans marchands habitants de ce lieu de  
Rochefort. lesquels nous ont déclaré qu'hier à deux heures du soir, étoit  
décédé en son domicile feu Etienne Bergheaud succursalier de cette  
Commune. âgé de soixante deux ans, fils aîné de feu Antoine, & a  
deffunte antoinette Brousse led. déclarans nous ont fait signe qu'ils ne  
sont pas de ce lieu. après qu'il leur a été fait lecture du présent acte.

Antoinette Brousse

Ad63Rochefort-Montagne 6E303/19 vue90